

chez eux, ils répandraient les connaissances qu'ils auraient acquises et donneraient de bons exemples à leurs voisins.

Je vais maintenant aborder une partie de mon sujet qui, je le crains, rencontrera pour le moment beaucoup d'opposition, parce qu'il s'agit de la création d'une charge. Dans un temps, j'ai pu espérer que l'établissement de la Société d'Agriculture Provinciale rendrait inutile la nomination d'un surintendant de l'agriculture; mais l'expérience m'a fait voir combien ces espérances étaient illusoire. Un des avantages que la métropole possède sur nous est qu'il s'y trouve en tout temps des hommes indépendants qui sont capables et disposés à entreprendre et à remplir sans rémunération les fonctions d'officiers dans les sociétés établies pour le bien du public, cette classe d'hommes n'existe pas dans notre pays; et quoique les fonctions soient entreprises nominalement, on pense peu à s'en acquitter; dans un jeune pays comme celui-ci, chacun est trop occupé de ses propres affaires pour pouvoir consacrer son temps au public. Il s'ensuit que tout le poids des affaires retombe sur deux ou trois individus qui peuvent être disposés à sacrifier leur temps; mais encore ne peuvent-on pas compter sur eux en tout temps.

Si l'on veut réaliser quelque grand plan pour le perfectionnement de l'agriculture, je suis d'avis qu'il faudra nommer spécialement pour cela quelque individu qui y consacrerait tout son temps et son attention. On pourrait l'appeler le surintendant ou le commissaire d'agriculture; cet officier, avec le maire du comté et les présidents des Sociétés d'Agriculture du comté, devraient être les syndics à qui seraient confiées les fermes-modèles dont j'ai parlé.

Il aurait la direction de la ferme expérimentale du gouvernement, et serait tenu de veiller à ce que toutes les expériences faites à la ferme du gouvernement soient régulièrement notées et publiées. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le succès de ce projet dépendra entièrement du choix de la personne qui sera nommée à cette charge importante.

La Société d'Agriculture Provinciale peut être le moyen de faire beaucoup de bien; son journal est un moyen facile de communiquer à toute la province des renseignements sur l'agriculture, et à son bureau à Montréal, il y a une bibliothèque de livres choisis sur l'agriculture pour l'usage de ses membres. Cette Société étant composée de personnes de toutes les parties du

Bas-Canada, les petites jalousies locales ne troublent pas l'harmonie de ses délibérations; il serait peut-être utile de changer sa constitution, de manière à la mettre plus directement en communication avec les Sociétés des comtés, aux opérations desquelles elle pourrait par ce moyen donner plus d'uniformité qu'il n'en existe maintenant.

Je soumetts ce projet au comité avec la plus grande déférence. Ma résidence dans le pays n'a pas été longue, mais je n'ai pas été un observateur inattentif, et j'ai eu amplement le temps de m'assurer que ses ressources sont immenses, qu'elles peuvent être facilement développées avec de l'énergie et de l'activité; et aussi, pour apprécier les excellentes qualités de ses habitants au milieu desquels j'ai le plaisir de résider.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
EDMOND CAMPBELL.

D'AILLEBOUT, 24 juin, 1850.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre-circulaire du 14 du courant, par laquelle vous me demandez de vous donner les renseignements que je possède sur l'état de l'agriculture dans le Bas-Canada, et les moyens de l'améliorer, ainsi que de féliciter l'établissement des terres incultes de la couronne.

Il faudrait des connaissances plus approfondies que je n'en possède pour répondre avantageusement à la première question. Il est vrai que jusqu'à un certain point je me suis occupé de la culture des terres, et que j'ai une connaissance générale de ce qui se fait dans ce genre dans la province; mais ayant mené une vie très retirée, avec beaucoup d'occupations d'autre espèce, je ne puis prétendre à la possession des connaissances nécessaires pour que mes observations soient d'un grand poids. En conséquence, je vous ferai connaître succinctement mes impressions, autant que le permettent mes connaissances personnelles, en vous faisant remarquer en passant qu'il existe de nombreux écrits que vous pouvez consulter avec avantage. Entre autres, j'appellerai spécialement votre attention à ceux qu'a publiés M. Wm. Evans, secrétaire de la Société d'Agriculture du Bas-Canada.

Il existe de grands préjugés contre le mode de culture suivi par notre population bas-canadienne, et des comparaisons irri-